



PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Mans, le 12 juillet 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le projet de charte d'engagement départementale de la Sarthe des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques est mis à la consultation du public du 13 juillet 2022 au 24 août 2022.

Cette consultation a pour objet de recueillir les avis et remarques de toute personne sur les dispositions figurant sur le projet de charte départementale d'engagement des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques.

Un espace numérique dédié au téléchargement des documents relatifs à la consultation (projet de charte, note de présentation et projet d'arrêté d'approbation) et au dépôt d'observations et de suggestions du public sera accessible à l'adresse suivante : (www.sarthe.gouv.fr), rubrique « Publications/Consultations et enquêtes publiques/Département/Dossiers 2022.

La synthèse des observations sera effectuée par les services de l'État à l'issue de la consultation du public. Cette synthèse, ainsi que le nouveau projet de charte départementale seront soumis au préfet de la Sarthe pour approbation.

La charte approuvée sera publiée sur le site de la préfecture. La synthèse des observations sera également publiée pour une durée de 3 mois.

Cette consultation du public est organisée par les services de l'État conformément aux dispositions de l'article D. 253-46-1-5 du décret n° 2022-62 du 25 janvier 2022 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des zones d'habitation.